

ACQTT - MESURES SANITAIRES

Synthèse des protocoles de la Ville de Quimper et de la FFTT.

Ces préconisations ont pour but de préserver la santé de tous, rassurer les pongistes et leur permettre de jouer en toute confiance.

PASSE SANITAIRE obligatoire pour l'accès aux salles sportives.

L'accès aux équipements sportifs est conditionné à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

Justificatif du statut vaccinal ou Certificat de rétablissement du Covid de moins de 6 mois ou Attestation médicale de contre-indication à la vaccination.

Document à présenter à la salle ou à transmettre à l'ACQTT pour **validation pour la saison entière** (acqtt@sfr.fr ou laouenan.michel@wanadoo.fr)

A défaut, présentation lors de chaque accès d'un justificatif d'examen de dépistage négatif PCR ou autotest de moins de 72 heures.

Conformément aux directives de la CNIL, aucun justificatif ne sera conservé.

Fiche de présence :

- **Entraînement** : La fiche de présence sera émargée par tous les participants aux entraînements, dans toutes les salles et conservée par le responsable Covid de chaque salle.

- **Compétition** : La feuille de match fera office de fiche de présence. Le capitaine de chaque équipe s'assurera du respect des obligations sanitaires auprès de ses coéquipiers.

Les coordonnées des personnes présentes et non joueurs seront annotées dans la rubrique "commentaires".

La feuille de match sera transmise à Philippe le plus rapidement possible par mail ou SMS (vérifier la bonne qualité de la photo).

Mesures sanitaires :

Pour préserver la santé de tous, les mesures sanitaires devront être appliquées de manière stricte et notamment au niveau de la désinfection par les produits fournis aux capitaines.

A l'arrivée : Venir en tenue sportive si possible. Limiter vos déplacements. Port du masque obligatoire à l'arrivée et pour tout déplacement hors des périodes de jeu. Il n'est pas obligatoire mais conseillé en dehors des phases de jeu.

Nettoyage des mains, **annotation de la fiche de présence**. Contrôle validité du passe sanitaire par scan du QR Code ou présentation d'un document.

Compétition : contrôle par les capitaines et annotation de la feuille de match.

Registre : L'organisateur doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués (par Philippe au vu des fiches de présence et des feuilles de matchs).

En phase de jeu : Pas de masque. Respecter les distanciations et les gestes barrières. Ne pas se croiser au changement de côté.

Le DOUBLE : compte tenu de la COVID 19, l'ACQTT conserve pour son championnat :

- Avant de débiter le 1^{er} match, les joueurs décideront d'un commun accord si le double sera joué ou pas.

- A défaut d'un commun accord, le score final comptabilisera le double non joué comme match perdu pour l'équipe qui choisit de ne pas jouer.

- Le double devra toujours être **joué en fin de rencontre**.

- L'ACQTT préconise de ne pas jouer le double en cas de score acquis.

Fin de séance : les joueurs désinfectent le dessus des tables, séparations, balles.

Des produits ont été distribués aux responsables et capitaines par l'ACQTT (gel, désinfectant, papier absorbant).

Responsables Covid-19 : accueil et respect des consignes sanitaires

Responsable référent <i>ACQT</i>	Alain LE VIOL	06 73 17 32 90
Halle d'ERGUE-ARMEL	Alain LE VIOL	06 73 17 32 90
	Michel LAOUENAN	06 52 21 32 57
	Patrick JOUAN	06 33 40 66 90
Salle GAZELEC	Jean-Claude PERTUE	06 79 36 19 64
Salle MAIRIE	Patrice CORNIC	06 23 51 42 30
Salle PSL	Jean-Yves DOUERIN	06 82 87 47 66

Toute personne présentant des symptômes (fièvre, difficultés respiratoires, état grippal, rhume, ...) **ne doit pas se présenter au ping.**

Le signalement d'un cas de Covid-19 doit être effectué rapidement au responsable corpo.

Nous faisons appel à la responsabilité de chacun pour l'application de ces consignes qui préservent notre santé et celle des autres.

Vivons avec précaution, mais vivons notre passion !